



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DD 92

N° Spécial

28 Mars 2018

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS-DD92 du 28 mars 2018

SOMMAIRE

Arrêté	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
DD92/OAPS N° 2018-173	14.03.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil de discipline de l'institut de formation en soins infirmiers du lycée René AUFFRAY à CLICHY	3

**Arrêté DD92/OAPS n°2018-173 du 14 mars 2018
portant nomination des membres du conseil de discipline de l'institut de formation en
soins infirmiers du lycée René AUFFRAY à CLICHY**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2016/017 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;

ARRETE

Article 1 : Le conseil de discipline de l'institut de formation en soins infirmiers du lycée René AUFFRAY à CLICHY est composé comme suit :

Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président

Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers :

Titulaire : Madame Laurence BOHIC

Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant ou son suppléant :

Titulaire : Madame Roselyne VASSEUR

Suppléant : Madame Catherine DAVID

Le médecin chargé d'enseignement à l'institut de formation élu au conseil pédagogique ou son suppléant :

Titulaire : Madame Sonja CURAC

Une des deux personnes, tirées au sort parmi celles chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élues au conseil pédagogique :

Titulaire : Madame Béatrice MAYET

Suppléant : Monsieur Thomas BARDOT

Un enseignant permanent de l'institut de formation, tiré au sort parmi les deux enseignants élus au conseil pédagogique :

Titulaire : Madame Latifa BELMIR

Le représentant des étudiants par promotion, tiré au sort parmi les six élus au conseil pédagogique, ou son suppléant :

1^{ère} année :

Titulaire : Madame Krystel QUERE

2^{ème} année :

Titulaire : Madame Laure-Anne CLISSON

3^{ème} année :

Titulaire : Madame Rabeha SI HADJ

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil de discipline de l'institut de formation en soins infirmiers du lycée René AUFFRAY est abrogé.

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris – 7 Rue de Jouy – 75004 PARIS dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Déléguée territoriale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 14 mars 2018

P/la Déléguée Départementale des Hauts-de Seine de
l'Agence régionale de santé Ile-de France,
La Déléguée Départementale Adjointe

M. CINALLI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>